



**DECISION DU MAIRE N° 16/2024
DU 29 FEVRIER 2024**

**SORTIE PARC ASTERIX
ACM – VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande du service Accueil Collectif de Mineurs de la commune de Vert le Grand pour une sortie au Parc Astérix en date du samedi 27 avril 2024 ;

CONSIDERANT le contrat numéro 0240002410 pour 50 entrées au Parc Astérix pour un montant de 2 250.00 € TTC et 2 places gratuites.

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le contrat numéro 0240002410 pour 50 entrées au Parc Astérix pour un montant de 2 250.00 € TTC et 2 places gratuites.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 29 février 2024

Le Maire,

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-091-219106481-20240301-016_24-RU